

## ARRÊTÉ n°2023-08A

**Objet : Délégation de signature à Mme Marie-Ange Fouchereau, Cinquième Vice-Président, en vue de la signature d'un acte authentique pour la cession de la parcelle C 1280 située sur la zone d'activités de la Clercière, à Mme Ninghao TERRIEN**

Le Président de la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L 5211-9 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-06-04-04 en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoirs dudit Conseil au Président ;

Vu la décision n°2020-121DC portant vente de foncier économique à Mme Ninghao TERRIEN-ZA la Clercière Bécon-les-Granits

Vu le projet d'acte de vente dressé par l'office notarial de Chemillé, sise à CHEMILLÉ-EN-ANJOU (Maine et Loire),

Considérant la qualité de Cinquième Vice-Président de la CCVHA de Mme Marie-Ange Fouchereau ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Délègue à Mme Marie-Ange Fouchereau, Cinquième Vice-Président à la CCVHA, la signature, en l'OFFICE NOTARIAL DE CHEMILLÉ (Chemillé-en-Anjou) de l'acte authentique formalisant la cession, à Mme Ninghao TERRIEN, de la parcelle C 1280 située dans la zone d'activités de la Clercière (Bécon-les-Granits).

**ARTICLE 2 :** Certifier le caractère exécutoire du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat, publié sur le site internet de la collectivité ; Informer que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la communauté des Vallées du Haut-Anjou est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Lion d'Angers, le 2 Mars 2023

Le Président



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230306-2023-08A-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2023  
Date de réception préfecture : 06/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS  
tél. 02 41 95 31 74 fax. 02 41 95 17 87  
[contact@valleesduhautanjou.fr](mailto:contact@valleesduhautanjou.fr)  
[www.valleesduhautanjou.fr](http://www.valleesduhautanjou.fr)

Publié sur le site internet le : 06.03.2023

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20230306-2023-08A-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2023  
Date de réception préfecture : 06/03/2023